



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Abandon des chiens de race malinois

Question écrite n° 10025

### Texte de la question

Mme Catherine Rimbart attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche à propos des nombreux abandons de chiens de race Berger belge malinois. Les données récentes issues des refuges et associations de protection animale révèlent que le Malinois figure parmi les races de chiens les plus abandonnées en France. Cette situation paradoxale s'explique par un effet de mode particulièrement inquiétant. Réputés pour leurs qualités exceptionnelles de travail et leur intelligence, ces chiens représentent une part majoritaire des effectifs canins militaires, ce qui leur confère une image valorisante de « chiens héros » auprès du grand public. Cependant, cette popularité masque une réalité bien différente. Le Malinois est un chien au tempérament vif, nécessitant une activité physique intense et une stimulation mentale quotidienne. Sans ces conditions essentielles, ces animaux développent fréquemment des comportements problématiques liés à leur frustration, conduisant trop souvent à leur abandon. La facilité d'acquisition de ces chiens est particulièrement préoccupante et de nombreuses annonces en ligne et certains élevages peu scrupuleux permettent à des personnes sans expérience d'adopter ces chiens de travail sans aucune préparation préalable. Par ailleurs, la réglementation actuelle ne semble pas suffisante pour encadrer la reproduction et la vente de ces animaux aux besoins spécifiques. Bien que l'attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques (ACACED) soit obligatoire pour tout éleveur, ce dispositif apparaît insuffisant pour garantir le bien-être de races aussi exigeantes que le Malinois. Cette certification, valable dix ans, ne prévoit pas de formation spécifique adaptée aux particularités des races de travail. Face à cette situation, elle lui demande si plusieurs mesures pourraient être envisagées, par exemple la mise en place d'une réglementation spécifique pour l'acquisition de chiens de races de travail comme le Malinois, sans nécessairement les classer dans les catégories de chiens dangereux, mais en instaurant un permis de détention comparable, attestant de la capacité du propriétaire à répondre aux besoins spécifiques de ces animaux, ou encore le renforcement des exigences pour les éleveurs de Malinois au-delà de l'ACACED, avec une formation complémentaire obligatoire sur les spécificités de cette race et une limitation du nombre d'élevages autorisés par région pour garantir un meilleur suivi et contrôle.

### Texte de la réponse

La troisième saisine du centre national de référence pour le bien-être animal (CNR BEA) pour l'observatoire de la protection des carnivores domestiques (OCAD), mis en place par le ministre chargé de l'agriculture au mois de mai 2021, vise à évaluer la situation de certains types de chiens, dont les bergers belges malinois, dans les structures d'accueil (fourrières, refuges et associations sans refuge). En effet, ces dernières rapportent une recrudescence de ces chiens dans les abandons, ce qui nécessite une étude plus approfondie de la situation afin de l'objectiver et de réfléchir aux politiques publiques qui peuvent être mises en place. Cette saisine est en cours de finalisation et le rapport d'étude devrait être publié courant 2026. Ce rapport permettra à l'OCAD, qui réunit l'ensemble des acteurs de la protection animale (représentants du monde associatif, des fourrières, des éleveurs, des animaleries, des vétérinaires, des gestionnaires des livres des origines, des industriels, de l'association des maires de France, du CNR BEA et le ministère chargé de l'agriculture), de réfléchir aux mesures à mettre en place pour limiter les abandons de ces animaux, potentiellement liés à leurs besoins spécifiques.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Catherine Rimbert](#)

**Circonscription** : Vaucluse (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 10025

**Rubrique** : Animaux

**Ministère interrogé** : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

**Ministère attributaire** : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [7 octobre 2025](#), page 8420

**Réponse publiée au JO le** : [14 avril 2026](#), page 3112